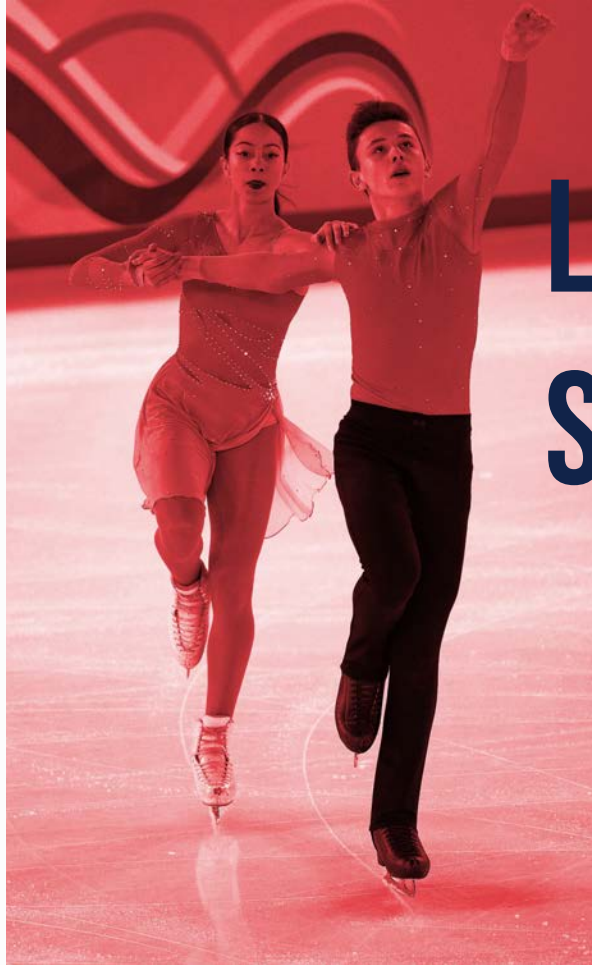




#SOUTIENS TON CLUB

Plateforme solidaire à destination des
associations sportives





LE MÉCÉNAT AU SERVICE DU SPORT

La plateforme #SoutiensTonClub permet aux associations sportives affiliées aux fédérations sportives agréées, touchées au plan économique par les fermetures administratives en raison de la pandémie de COVID 19, de créer leur cagnotte solidaire, éligible au mécénat.

Avec le
concours du



**MINISTÈRE
DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OBJECTIFS

Aider tous les clubs sportifs à surmonter l'épreuve du confinement sur la période de mars à juillet 2020 et préparer la rentrée 2020-21 dans de bonnes conditions.

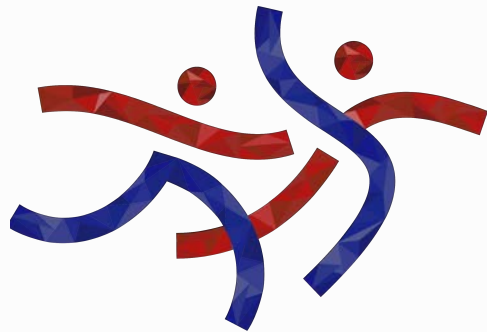
Soutenir particulièrement le sport professionnel féminin pour garantir l'égalité hommes-femmes en lui permettant d'intégrer la plate-forme.

01 DES ACTEURS ENGAGÉS

Au service des associations sportives en difficulté



LA FONDATION DU SPORT FRANÇAIS



FONDATION DU SPORT FRANÇAIS
HENRI SÉRANDOUR

La Fondation du Sport Français a pour objet de promouvoir le sport comme vecteur de lien social à travers des actions innovantes et reproductibles visant à soutenir, développer et faciliter :

l'insertion sociale et professionnelle dans et par le sport ; la prévention de la santé par le sport ; la promotion du sport pour les handicapés ; la reconversion des sportifs de haut niveau (SHN) pendant et après leur carrière ; l'héritage des Grands Evénements Sportifs Internationaux (GESI).

Reconnue d'utilité publique, son principal moyen d'action au service du mouvement sportif : le mécénat.

PARTENAIRES

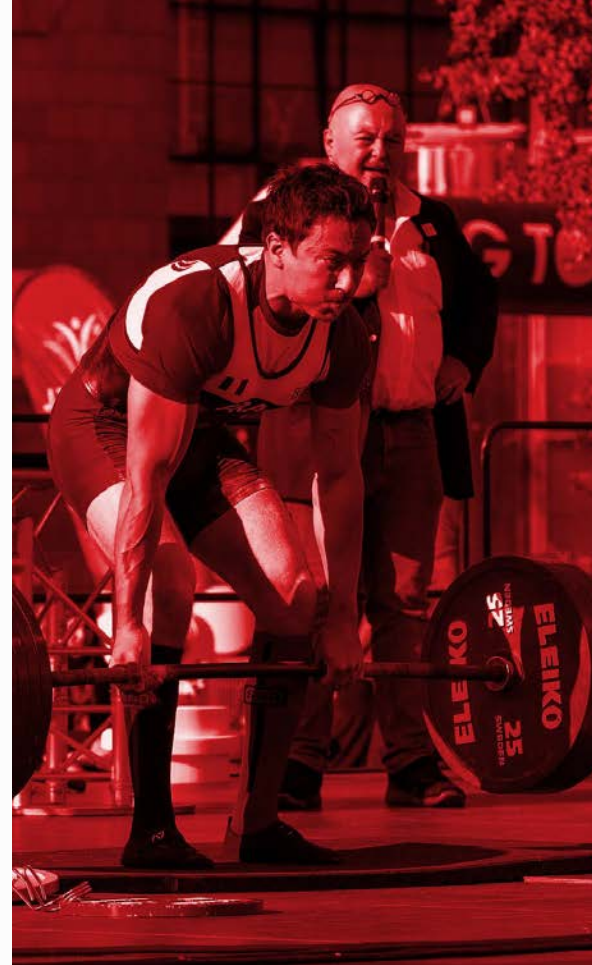


PARTENAIRES ASSOCIÉS



02 UNE PLATEFORME DÉDIÉE

Le mécénat au service du crowdfunding



A person is climbing a red rock wall. The wall is covered in various climbing holds. The climber is positioned in the lower-middle part of the frame. The background is a clear blue sky with some white clouds. The overall image has a red tint.

UNE PLATEFORME UNIQUE

La Fondation du Sport Français met à disposition une plateforme de crowdfunding dédiée aux clubs sportifs

La Fondation prélève 5% de frais de fonctionnement sur le montant des dons.

DES CAGNOTTES

Chaque club sportif éligible dispose d'une cagnotte. Il mobilise ses donateurs et ses adhérents.

La part des cotisations associée à la période de confinement peut être transposée en don.



50 €

MONTANT MINIMUM DU DON.

60%

de déduction fiscale sur l'impôt sur les sociétés, pour les entreprises;
avec un report possible sur 5 ans.

Au-delà de 2000 euros, établir une convention de mécénat en lien
avec la Fondation du Sport Français.

66%

De déduction fiscale sur l'impôt
sur le revenu, pour les
particuliers, avec un report
possible sur 5 ans.

75%

De déduction fiscale sur l'impôt
sur la fortune immobilière, pour
les particuliers avec un report
possible sur 5 ans.



REÇU AU TITRE DES DONS À CERTAINS ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du Code général des impôts (CGI)

BÉNÉFICIAIRE DES VERSEMENTS

NOM ou dénomination :

ADRESSE :

Code postal

OBJET :

Cocher la case

☐ Association

du / / ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du / /

☐ Fondation universitaire ou fondation reconnue d'utilité publique mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

☐ Fondation d'entreprise

☐ Œuvre ou organisme d'intérêt général

☐ Musée de France

☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

**UN CERFA DÉMATÉRIALISÉ EST
TRANSMIS AUTOMATIQUEMENT AU
DONATEUR.**

CIBLER LES DONS POUR UNE TRANSPARENCE TOTALE

Fondation
FRANCE DE PERFORMANCE

Clubs de sport

Connexion

Inscris mon club

Soutenez votre club de sport aujourd'hui

Recherchez un club

Rechercher



⌵

Les clubs les plus populaires



Nom du club - 60 caractères maximum lorem ipsum

Paris

Voir le club >



Nom du club

Paris

Voir le club >



FONDATION DU SPORT FRANÇAIS
HENRI SEBASTIEN

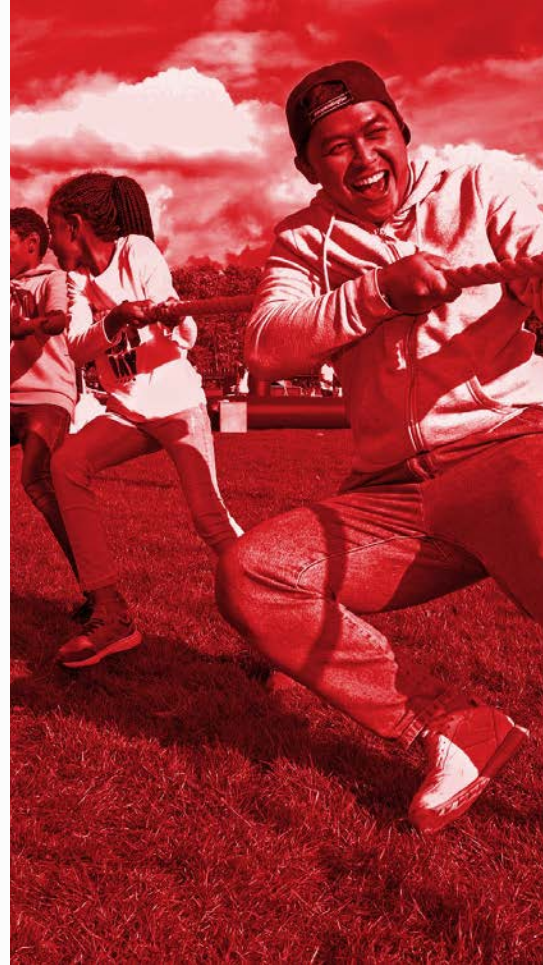


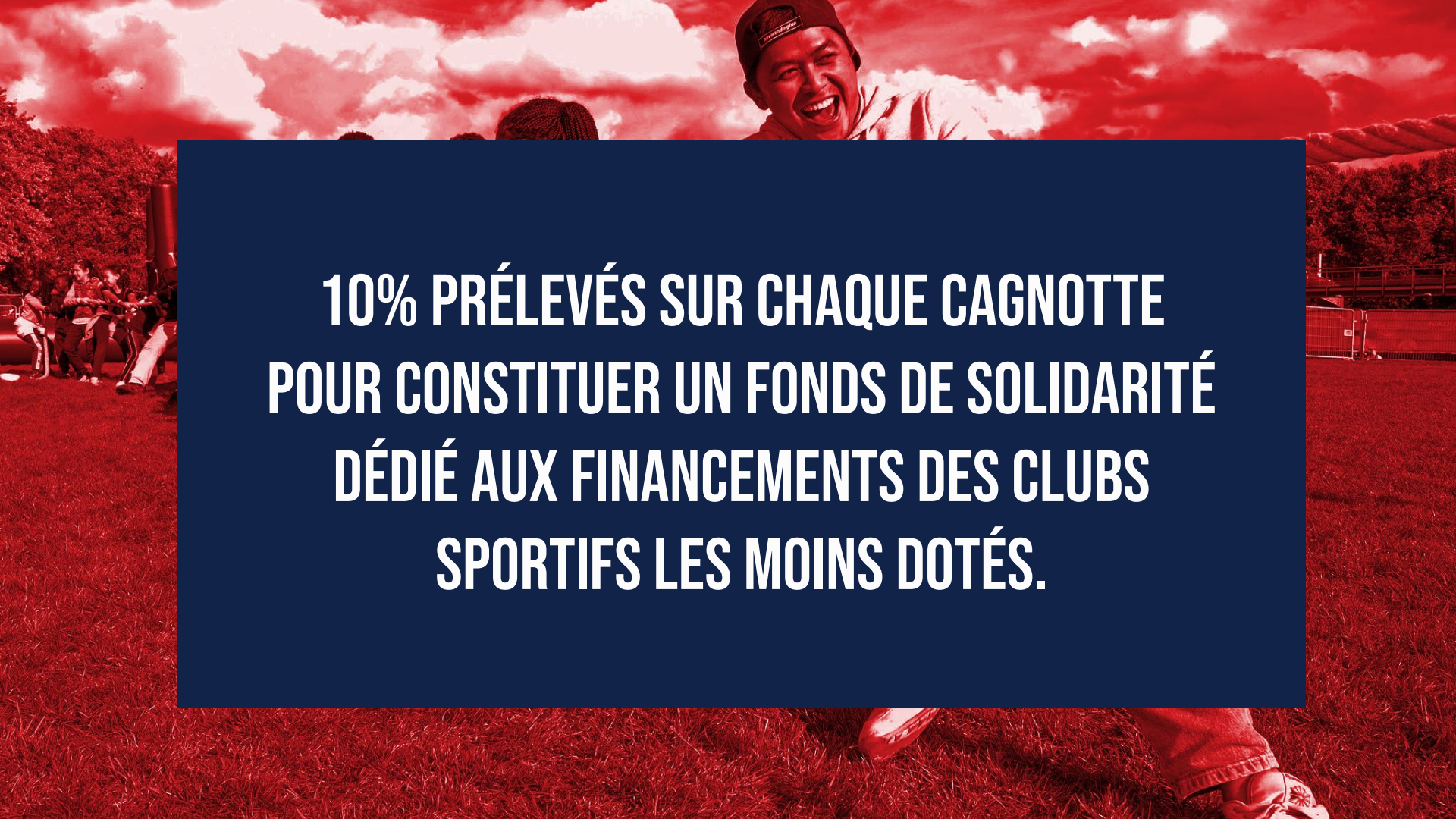
UN MESSAGE SIMPLE

**“ AIDEZ LE CLUB SPORTIF DE VOTRE CHOIX À
SURMONTER L'ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS,
FAITES LUI UN DON SUR LA PLATEFORME
#SOUTIENS TON CLUB! ”**

03 UN PROJET SOLIDAIRE

Organiser la solidarité entre clubs sportifs, pour permettre au plus grand nombre l'accès à une aide efficace.





**10% PRÉLEVÉS SUR CHAQUE CAGNOTTE
POUR CONSTITUER UN FONDS DE SOLIDARITÉ
DÉDIÉ AUX FINANCEMENTS DES CLUBS
SPORTIFS LES MOINS DOTÉS.**

04

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES CIBLES

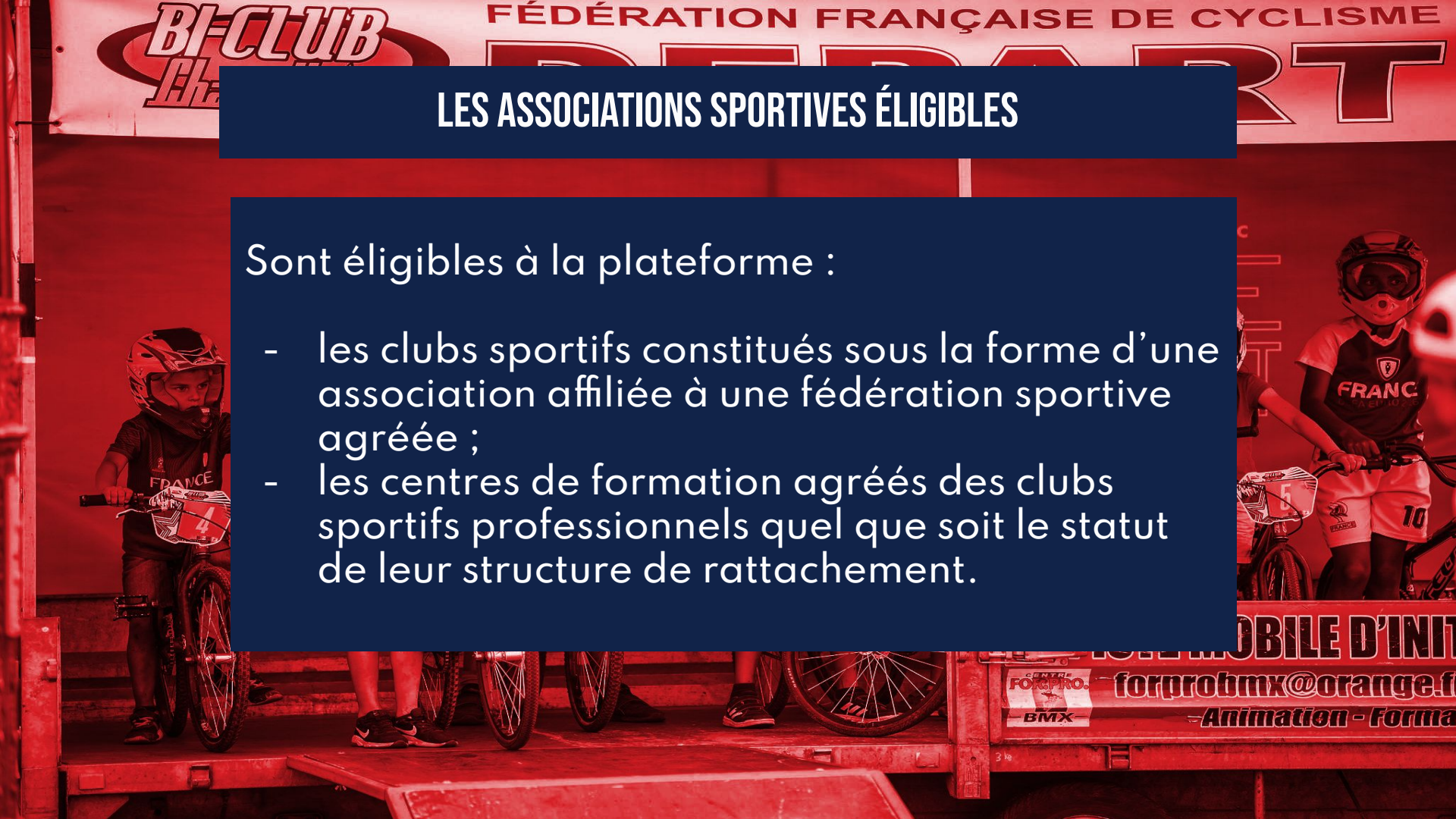
L'ensemble des clubs sportifs anticipant des difficultés économiques.



LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ÉLIGIBLES

Sont éligibles à la plateforme :

- les clubs sportifs constitués sous la forme d'une association affiliée à une fédération sportive agréée ;
- les centres de formation agréés des clubs sportifs professionnels quel que soit le statut de leur structure de rattachement.





LES ÉTAPES DE LA CANDIDATURE

- 1 - Dépôt de la candidature sur la plateforme
- 2 - Validation de la candidature
- 3 - Publication de la cagnotte
- 4 - Mobilisation des donateurs et adhérents
- 5 - Déblocage des fonds.

APRÈS LE LANCEMENT, DÉBLOCAGE DES FONDS EN 3 TEMPS

30 JUIN 20



DÉBLOCAGE CAGNOTTE 1

30 JUILLET 20



DÉBLOCAGE CAGNOTTE 2

30 AOÛT 2020



DÉBLOCAGE CAGNOTTE 3



LES ÉLÉMENTS À COMMUNIQUER

PROJET

VISUEL

AFFILIATION

Justificatif d'affiliation à
une fédération agréée ou
agrément pour les centres
de formation



STATUTS

SIRET

RIB



FIN

Contact :
Charlotte FERAILLE,
DELEGUEE GENERALE
charlotte.feraille@fondation-du-sport-francais.fr

